

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de changement du nom commercial de la matière fertilisante **AS LIQUID** en **AVENSOL***

de la société AVENTERRA SAS

enregistrée sous le n°2016-1817

Le changement de dénomination de la matière fertilisante désignée ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

Informations générales sur le produit

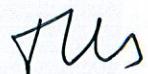
| | |
|------------------------------|---|
| Nom du produit | |
| Nouvelle dénomination | AVENSOL |
| Ancienne dénomination | AS LIQUID |
| Type de produit | Produit de référence |
| Catégorie du produit | Produit simple |
| Titulaire | AVENTERRA SAS 15 Rue Victor Schoelcher, 68200 MULHOUSE, FRANCE |
| Classe - Type | Matière Fertilisante – Adjuvant pour plante |
| État physique | Suspension |
| Numéro d'intrant | 824-2014.01 |
| Numéro d'AMM | 1150015 |

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

27 JUIN 2016



Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)